

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 10 février 2015 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1	Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3	Madame Nathalie Bélanger, siège #4
Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5	Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

M. Breton explique que les élus portent un ruban dans le cadre de la sixième édition des journées de la persévérance scolaire en Estrie. Par ce geste, nous désirons encourager les élèves de notre municipalité à persévérer dans leurs études et à obtenir un diplôme ou une qualification. Travaillons ensemble afin de réduire le taux de décrochage scolaire de l'Estrie qui est actuellement à 17,6 % en comparaison à 16,2 % pour le Québec.

1

15-02-44 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015
- 4) Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2015
- 5) Dépôt de la liste des dépenses
- 6) Avis de motion du règlement no 15-424 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats 07-237 concernant les demandes de certification d'autorisation pour le captage des eaux souterraines
- 7) Demande de dérogation mineure de Monsieur Richard Lapointe
- 8) Services juridiques pour l'année 2015
- 9) Acquisition d'un écran lumineux
- 10) Octroi d'un mandat pour la conception et la création d'une enseigne pour panneau à messages variables
- 11) Octroi d'un mandat à Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour la révision du Manuel des employés de la Municipalité et l'analyse salariale du service des incendies et la mise en place d'un régime volontaire d'épargne retraite
- 12) Adoption du plan d'intervention
- 13) Dépôt de la programmation des travaux à effectuer dans le cadre de la Taxe sur l'essence du Québec
- 14) Acquisition du portail Infotech « Rôle en ligne » volets publics et professionnels

- 15) Appui à la pétition demandant la mise en place d'une consigne sur les bouteilles de vin
- 16) Démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 17) Demande d'aide financière – Concours québécois en entrepreneuriat de la MRC du Granit
- 18) Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb
- 19) Demande d'aide financière – Randonnée des neiges de Mégantic
- 20) Autorisation à la Fondation Mira de tenir une collecte de fonds sur la voie publique
- 21) Appui à la Société canadienne du cancer
- 22) Demande d'aide financière – Gala Méritas de la Polyvalente Montignac
- 23) Correspondance
- 24) Varia
- 25) Période de questions
- 26) Fermeture de la séance

2

15-02-45 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Monsieur Gilles Racine
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3

15-02-46 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4

15-02-47 Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2015

La secrétaire est dispensée de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2015 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **317 641.74 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Monsieur Réal Veilleux
appuyé par : Madame Nathalie Bélanger

QUE les comptes à payer au montant de **65 253.97 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

15-02-49 *Avis de motion du Règlement No 15-424 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats 07-237 concernant les demandes de certificat d'autorisation pour le captage des eaux souterraines*

Je, soussigné, Gilles Racine, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 15-424 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 07-327 CONCERNANT LES DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Le projet de règlement vise :

- Tous les types de demandes de captage des eaux énumérés dans les chapitres III et IV du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) qui seront déposées après qu'ils soient entrés en vigueur le 2 mars 2015.
- À intégrer toutes les nouvelles exigences, informations et documents à fournir pour faire respecter toutes les nouvelles dispositions applicables lors d'une demande de certificat d'autorisation pour tout type de captage des eaux assujetti au RPEP à l'entrée en vigueur desdits chapitres.

DONNÉ À LAMBTON

CE 10^{ÈME} JOUR DE FÉVRIER 2015.

15-02-50 Demande de dérogation mineure de Monsieur Richard Lapointe

ATTENDU QUE Monsieur Richard Lapointe a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de lotissement;

ATTENDU QUE cette demande visait à permettre d'effectuer une opération cadastrale consistant à diviser le lot cité en deux lots distincts. Le premier lot aurait une superficie de 1121,7 mètres carrés, une largeur de 33,53 mètres et une profondeur de 33,53 mètres, qui est non conforme au Règlement de lotissement qui exige une superficie minimale de 4000 mètres carrés pour un lot situé à moins de 300 mètres d'un lac, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 75 mètres. Le second lot aurait une superficie de 4480,7 mètres carrés et une profondeur moyenne de 68,41 mètres alors que la profondeur moyenne minimale exigée pour un lot situé à moins de 300 mètres d'un lac est de 75 mètres. La superficie et la largeur du lot sont conformes au Règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 15A-11, Rang 3, cadastre du Canton de Lambton, situé au 59-A, rang St-Michel;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol puisque la demande de dérogation consiste seulement à diviser les lots tels qu'ils étaient avant l'opération cadastrale consistant à les réunir;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subiraient aucun préjudice advenant l'acceptation de la demande puisque le lot en question est déjà occupé par une résidence et un garage;

ATTENDU QUE le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la municipalité applicables;

ATTENDU QUE si le propriétaire veut vendre son commerce agricole, il serait obligé de vendre aussi sa maison, ce qui lui causerait un préjudice sérieux;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande et qu'il a fait ses recommandations au Conseil municipal;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

et résolu

QUE le Conseil de la municipalité accepte la dérogation mineure telle qu'elle a été demandée.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-51 Services juridiques pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton a demandé des prix pour les Services professionnels d'avocats pour un contrat annuel;

CONSIDÉRANT QUE les offres suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Service 1 ^{ère} ligne (avant taxes)	Taux horaire
Monty Sylvestre	Non applicable	230 \$
Morency	500 \$	190 \$ à 250 \$
Tremblay, Bois Mignault Lemay	1590 \$	185 \$ à 300 \$
BCF Avocats d'affaires	675 \$	230 \$

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par: Monsieur Gilles Racine

QUE le contrat soit accordé à Monty Sylvestre selon les modalités détaillées à l'offre de service datée du 30 septembre 2014;

QUE la Municipalité de Lambton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Monty Sylvestre pour utiliser leurs services juridiques pendant un an à partir des présentes.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Madame Louise DeBlois demande le vote.

Pour : 4

Contre : 2

Adoptée à la majorité

15-02-52 Acquisition d'un écran numérique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton a demandé des prix pour l'acquisition d'un écran numérique sur lequel des messages d'intérêt communautaire et municipal pourront être véhiculés;

CONSIDÉRANT QUE les offres suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Écran de 6'4 X 3'2	Écran de 7'4 X 4'2
Liberté Vision	21 108 \$ avant taxes	31 818 \$ avant taxes
Agence Francyne Caron	48 500 \$ avant taxes	Non applicable

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par: Monsieur Réal Veilleux

DE lancer le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un panneau électronique d'une dimension de 7'4 X 4'2.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-53 Octroi d'un mandat pour la conception et la création d'une enseigne pour panneaux à messages variables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton a demandé des prix pour la conception et la création d'une enseigne pour le panneau à messages variables;

CONSIDÉRANT QUE les offres suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Total avant taxes
Enseignes aux quatre vents	8 000 à 12 000 \$
Premier-Jet	Granit : 8 000 \$ Bois et Granit : 6 750 \$ Bois : 5 500 \$

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par: Monsieur Réal Veilleux

DE solliciter également la compagnie Enseignes Guy Bouffard Inc. qui a procédé à la création des enseignes en place à la Municipalité.

Reportée

15-02-54 Octroi d'un mandat à Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour la révision du Manuel des employés de la Municipalité, l'analyse salariale du service des incendies et la mise en place d'un régime volontaire d'épargne retraite

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton doit procéder à la révision du Manuel des employés de la Municipalité, à l'analyse salariale du Service des incendies et à la mise en place d'un régime volontaire d'épargne retraite;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour la réalisation de ces travaux au coût de 2 208,92 \$ avant taxes;

Il est proposé par: Monsieur Gilles Racine
appuyé par: Monsieur Réal Veilleux

D'OCTROYER un mandat à Consultant Jocelyn Benoît Inc. pour la révision du Manuel des employés de la Municipalité, l'analyse salariale du service des incendies et la mise en place d'un régime volontaire d'épargne retraite.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-55 Adoption du plan d'intervention

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a mandaté par voie de résolution la firme WSP à réaliser le plan d'intervention de la Municipalité;

ATTENDU QUE le plan d'intervention est un outil de gestion permettant d'identifier les segments prioritaires où certaines interventions sont nécessaires afin de maintenir les infrastructures municipales en bon état;

ATTENDU QUE ce plan d'intervention a été dûment complété par des professionnels en regard du "Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées"

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par: Monsieur Gilles Racine

DE REPORTER l'adoption de la résolution pour que les élus puissent analyser le plan d'intervention produit par WSP en collaboration avec l'administration municipale.

Reportée

15-02-56 Dépôt de la programmation des travaux à effectuer dans le cadre de la Taxe sur l'essence du Québec

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par: Monsieur Réal Veilleux

DE REPORTER le dépôt de la programmation des travaux à effectuer dans le cadre de la taxe sur l'essence du Québec afin d'en faire une analyse approfondie.

Reportée

15-02-57 Acquisition du portail Infotech « Rôle en ligne » volets publics et professionnels

ATTENDU QU'Infotech suggère à ses clients de migrer gratuitement vers le nouveau Portail Infotech Rôle en ligne + Accès professionnel;

ATTENDU QUE ce service, dans lequel les professionnels seront invités à déboursier des frais administratifs pour avoir accès aux dossiers complets du contribuable, sera gratuit pour la Municipalité et occasionnera une réduction des frais d'exploitation traditionnels et simplifiera considérablement la gestion des nombreuses demandes adressées à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce service est gratuit dans la mesure où la Municipalité s'engage à diriger les professionnels vers cette plateforme pour qu'ils en acquittent les frais;

ATTENDU QUE les revenus des transactions seront partagées entre Infotech à 65 % et la Municipalité à 35 % à partir du moment où les revenus auront généré un plafond de 2 000 \$.

Il est proposé par: Madame Nathalie Bélanger
appuyé par: Monsieur Roch Lachance

D'IMPLANTER ce logiciel à la Municipalité;

D'AUTORISER Mme Marie-Soleil Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de service.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15

15-02-58 *Appui à la pétition demandant la mise en place d'une consigne sur les bouteilles de vin*

CONSIDÉRANT QUE la majorité du verre récupéré par la collecte sélective ne peut pas être recyclé, car il se contamine au contact des autres matières;

CONSIDÉRANT QUE le verre dans le bac de récupération se brise dans le camion de transport et nuit à la valeur marchande des autres matières recyclables (papier, carton, plastique, métal);

CONSIDÉRANT QUE 80 % des contenants de boisson en verre non consignés se trouvant dans le bac de récupération vient de la SAQ;

CONSIDÉRANT QU'un verre prélevé et traité à la source garde sa qualité et est infiniment recyclable;

CONSIDÉRANT QU'il y a des marchés, ici au Québec, pour le verre trié à la source, peu importe sa couleur, mais que nos entreprises de recyclage locales doivent s'approvisionner ailleurs, faute de trouver un verre de qualité ici;

CONSIDÉRANT QU'au Canada, seuls le Manitoba et le Québec ne consignent pas le verre des bouteilles de vin et de spiritueux;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

D'APPUYER la pétition nommée Consignation des bouteilles provenant de la SAQ qui sera déposée par la députée Mme Manon Massé à l'assemblée nationale.

DE DEMANDER à ce que soit mis en place une consigne sur les bouteilles provenant de la SAQ, pour que le verre soit trié à la source et recyclé.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

16

15-02-59 *Démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

et résolu

QUE la municipalité de Lambton se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

17

**15-02-60 Demande d'aide financière – Concours québécois en
entrepreneuriat de la MRC du Granit**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu une demande d'aide financière du Carrefour Jeunesse-emploi du Granit pour l'organisation locale du Concours Québécois en entrepreneuriat de la MRC du Granit.

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi du Granit pour cette initiative ;

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-61 Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu une demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb pour le prêt gratuit de la grande salle du Centre communautaire et sportif de Lambton dans le cadre du Festival de l'Érable qui aura lieu le 1^{er} mars prochain.

Il est proposé par: Monsieur Normand St-Pierre
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

DE PRÊTER gratuitement la salle aux Chevaliers de Colomb.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-62 Demande d'aide financière – Randonnée des neiges de Mégantic

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu une demande d'aide financière du Club de motoneige Lac-Mégantic pour la Randonnée des neiges de Mégantic et visant à recueillir des fonds pour venir en aide aux femmes atteintes du cancer du sein dans la MRC du Granit.

Il est proposé par: Madame Nathalie Bélanger
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ à la Randonnée des Neiges de Mégantic pour soutenir la cause du Cancer du sein.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02- 63 Autorisation à la Fondation Mira de tenir une collecte de fonds sur la voie publique

ATTENDU QUE la Fondation Mira demande l'autorisation à la Municipalité de Lambton de tenir une collecte de fonds dans les rues de la Municipalité de Lambton le 9 mai 2015;

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Roch Lachance

D'AUTORISER la Fondation Mira à tenir cet événement à Lambton;

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

et résolu

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-65 Demande d'aide financière – Gala Méritas de la Polyvalente Montignac

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a reçu une demande d'aide financière de la Polyvalente Montignac pour récompenser les élèves s'étant démarqués par la persévérance dans leur cheminement académique ou par leur implication dans les activités socioculturelles.

Il est proposé par: Madame Louise DeBlois
appuyé par : Monsieur Réal Veilleux

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à la Polyvalente de Montignac pour la 30^{ème} édition de son Gala Méritas ;

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15-02-66 Correspondance

- Le courrier reçu durant le mois de janvier 2015 a été remis aux Élus.

15-02-67 Varia

- Médecins de famille : Mme Marie-Soleil Gilbert annonce que la pétition sera déposée cette semaine à l'Assemblée nationale.
- Hydro-Québec : Madame Louise DeBlois demande si les lettres d'Hydro-Québec relativement à l'implantation de compteurs intelligents ont été reçues.
- Carnaval Ti-Cube : Monsieur Roch Lachance souligne l'implication des bénévoles et la participation citoyenne dans le cadre du Carnaval Ti-Cube.

15-02-68 Période de questions

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

15-02-69 Fermeture de la séance

Il est proposé par: Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Monsieur Gilles Racine

QUE la séance soit levée, il est 21 h.

Ghislain Breton
Maire

Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière